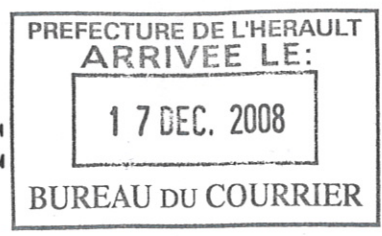




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 9 décembre 2008

N° 104

L'an deux mille huit et le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GAUZY-CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de M. BOUISSEREN
M. PAUL en faveur de M. TALBOT
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
M. LE NGUYEN en faveur de M. OUSSET
Mme CONFAIS en faveur de Mme LABORDE

SUBVENTIONS 2009

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie, il est proposé au Conseil municipal, au titre de l'année 2009, d'attribuer :

- Une subvention de 57 000 € au CCAS de Juvignac
- Une subvention de 90 000 € à l'Office de Tourisme de Juvignac

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages pour la subvention de 57 000 € au CCAS de Juvignac, et à la majorité (six contre) pour la subvention de 90 000 € à l'Office de Tourisme de Juvignac.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17 DEC. 2008
et publication
le 17 DEC. 2008